

Le 19 décembre 2008

Compagnie du Cambodge
Recommandations AFEP-MEDEF relatives
à la rémunération des dirigeants mandataires

Lors de la réunion du 15 décembre 2008, le Conseil d'administration de la Compagnie du Cambodge a examiné les recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 portant sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

Le Conseil d'administration considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société.

En conséquence, en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le code AFEP-MEDEF ainsi modifié est celui auquel se réfèrera la Compagnie du Cambodge pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-68 du code de commerce à compter de l'exercice en cours.

